

**VILLE DE  
LA TUQUE**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NO 1000-238-2025 ÉTABLISANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE VILLE DE LA TUQUE POUR L'ANNÉE 2026**

---

**AVIS PUBLIC** est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ **Règlement no 1000-238-2025 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de Ville de La Tuque pour l'année 2026**

La nature de ce règlement vise à établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens, services et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la Ville de La Tuque, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de Ville de La Tuque au [www.ville.latuque.qc.ca](http://www.ville.latuque.qc.ca)

**AVIS FAIT ET DONNÉ** à La Tuque, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (2025).



Christian St-Gelais  
Greffier

---

**PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE**  
[WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA](http://WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA)  
**LE 17 DÉCEMBRE 2025**